UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/02/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 012

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration (DAPS)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

UNIVERSITÉ TOULOUSE

Hugues KENFACK

012CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/02/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 012
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DAPS)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
25/10/2021	Autres contrats, conventions, accords	9011001 10009	Convention portant octroi de subvention à une association